



FSU Action Sociale



Spécial AED

La FSU vous informe

Contact à la CAAS :
Catherine Lancelot
*Secrétaire académique à
l'action sociale*
Mail : lancelot.cath@gmail.com

Contact AED au FSU :
Quentin Jacomard
quentin.jacomard.snes@gmail.com

Permanence au SNES les mercredi
matin et jeudi après-midi
24 rue Marc Sangnier
35200 Rennes
Tél. 02 99 84 37 00

Une aide pour les assistants d'éducation

La commission académique de l'action sociale a décidé la création d'une ASIA (Action Sociale d'Initiative Académique) dédiée spécifiquement aux personnels en contrat d'éducation. Afin de faciliter vos recherches et optimiser vos projets, l'action sociale de l'académie vous apporte un soutien sous la forme d'une aide financière ponctuelle pour compenser vos dépenses liées à vos démarches.

Bénéficiaires

Agents de l'Education Nationale bénéficiant d'un contrat d'assistant d'éducation en contrat à durée déterminée (CDD d'au moins 6 mois) dans l'académie de Rennes. Le contrat, de droit public, peut être établi par une des inspections académiques ou un établissement gestionnaire.

Motifs et situations qui justifient la prestation

Les frais liés au parcours de professionnalisation, engagés à/c du 1^{er} juin 2014, frais d'inscription et/ou de déplacement pour :

- une formation, une validation des acquis de l'expérience (VAE), un bilan de compétences effectué par un organisme agréé,
- un concours, un examen,
- un entretien d'embauche.

Modalités de demande

La demande peut être faite par l'intéressé tout le long de son contrat. En utilisant le formulaire type (à télécharger sur le site du Rectorat) et en y joignant les justificatifs de la situation et de la dépense engagée.

Procédure d'instruction des dossiers et barème de référence

Ouvrent droit à la prestation les agents dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 12 400€/an (revenu global divisé par le nombre de parts).

Le montant de l'aide est égal à celui de la dépense engagée, plafonné à 300€ sur une période de 12 mois.



Le service public,
on l'aime, on le défend

Après le choc, la responsabilité de la mobilisation citoyenne...

25 % de voix au FN, un français sur 2 qui ne vote pas... La démocratie est bien en panne.

Il est certes nécessaire d'analyser plus finement ces résultats. Pour autant il est clair que ce scrutin confirme un rejet des politiques d'austérité mais aussi un rejet du politique. Toutes les forces progressistes et démocratiques en payent le prix fort.

La FSU, comme d'autres et avec d'autres, va continuer de prendre toutes ses responsabilités pour faire face à ce désarroi, ce sentiment de déclassement, cette perte de confiance en l'avenir.

Plus que jamais, le syndicalisme doit offrir des espaces de revendications, de construction d'alternatives et rassembler toutes et tous les salariés, retraités, chômeurs et jeunes. La reconquête sociale est urgente !

Quant au gouvernement, il doit prendre les siennes. Et ce n'est certainement pas en répondant par « l'heure est grave, mais on continue ».

Il est urgent de prendre un autre cap. Plus de justice sociale, de partage des richesses, de progrès pour tous... : c'est urgent en France comme en Europe.

*Gwénaél Le Paih - Snes-FSU
Armelle Le Coz - Snuipp-FSU*



Contacts

FSU 22
18 rue de Brest
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 61 60 85
Mail. fsu22@fsu.fr

FSU 29
Maison du peuple
29 place Edouard Mazé
29 283 Brest cedex
Tél. 02 98 43 33 51
Por. 06 02 33 38 22
Mail. fsu29@fsu.fr

FSU 35
14 rue Papu
35000 Rennes
Tél : 02 99 63 94 50
Por. 06 42 69 94 20
Mail. fsu35@fsu.fr

FSU 56
2 rue Général Dubail
56100 Lorient
Tél : 02 97 21 86 06
Por. 06 32 64 35 90
Mail. fsu56@fsu.fr

Les représentants de la FSU à la CAAS (Commission Académique à l'Action Sociale)

Philippe Le Drezen
Sabrina Manuel
Arnaud Texier
Catherine Lancelot
Claudie Le Guen
Jean-Luc Pinon
Nolwenn Richard
Jacques Brilliet

(SNUIPP-FSU), professeur des écoles - École primaire publique 22100 Trélivan
(SNUIPP-FSU), professeure des écoles - École maternelle R. Desnos 29200 Brest
(SNUIPP-FSU), professeur des écoles - TRS 35000 Rennes
(SNICS-FSU), infirmière, conseillère de santé - Collège Charles de Gaulle 56270 Ploemeur
(SNASUB-FSU), ADJAENES - Collège Chombart de Lauwe 22500 Paimpol
(SNASUB-FSU), ADAENES - Collège Germain Pensivy 29140 Rosporden
(SNES-FSU), professeure certifiée - Collège les Ormeaux 35000 Rennes
(SNUIPP-FSU), professeur des écoles - École élémentaire de Keroman 56100 Lorient